



Demission forcée d'un cdi maladie et invalidité

Par **pascalinewg**, le **02/07/2008** à **22:26**

Mon employeur m'a dicté une lettre de "transaction pour motif personnel", le jour de ma reprise de travail après 4 mois d'arrêt maladie pour dépression. Hors j'avais signé une lettre de démission, j'ai donc dénoncé le jour même cette transaction aux prud'hommes après avoir pris contact avec l'inspection du travail. J'ai perdu aux prud'hommes : mon employeur m'a proposé une réintégration trois jours avant le bureau de jugement, et ils ont jugé que mon certificat médical était insuffisant en bref, j'étais apte au travail et consciente de la lettre que j'ai signé. Hors cela fait plus d'un an que je suis en arrêt et la cpam vient de me déclarer en invalidité 2ème catégorie à partir du 1er septembre 2008. Je dois passer en appel au mois d'octobre, est-ce que ce nouvel élément va-t-il être pris en compte ?

je n'arrive pas à me procurer mon dossier médical auprès de la médecine du travail.

mon complément de salaire a été arrêté le jour où j'ai demandé le rapport de l'expertise médicale, les conclusions étaient que je n'avais rien.

mon employeur n'avait pas cessé ma mutuelle obligatoire 5 mois après ma démission.

mon employeur n'envoyait jamais les documents à la ss il fallait demander à notre retour pour être payé de nos indemnités journalières

j'ai changé de fonction dans l'entreprise, de lieu et d'horaires sans avenant au contrat de travail

je précise que je travaillai dans un gros cabinet d'assurances pouvez vous m'aider je sombre, merci beaucoup

Par **Accurse**, le **02/07/2008** à **22:39**

Bonsoir,

Je n'ai pas tout compris. Vous avez démissionné ou vous avez négocié une rupture?

[citation]j'avais signé une lettre de démission[/citation]

Cordialement.

Par **pascalnewg**, le **02/07/2008** à **23:03**

mon employeur m'a dit que c'était une rupture de contrat négociée avec droit aux assedic, en fait il m'a dicté une lettre de démission.